

CADRE RESERVE A L'ORGANISATEUR		
Exposant	N°	
Stand	N°	
N° facture	Versement 1	Versement 2 :



29 octobre 2027 de 14H à 21H

30 octobre 2027 de 10H à 20H

31 octobre 2027 de 10H à 18H

DEMANDE DE PARTICIPATION

Prénom-NOM :

Pseudo :

Adresse :

Code postal /Ville :

Téléphone portable :

Courriel :

Spécialité/technique :

Siret :

MDA, AGESSA ... :

Site internet, Facebook, Instagram... :

Acceptez-vous de donner une œuvre pour la super-tombola ?

OUI = - 20€ sur le prix du stand

NON

Coordonnées à communiquer :

Vos prix de vente moyen :

0- moins de 500€ 0- entre 500€ et 1000€ 0- entre 1000€ et 2000€ 0- plus de 2000€

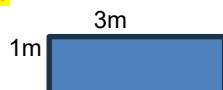
FRAIS DE PARTICIPATION :

	PRIX UNITAIRE	QUANTITE	PRIX TTC
FRAIS DE DOSSIER OBLIGATOIRE :			30€

ARTS VISUELS :

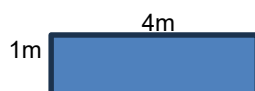
STAND 3M2 incluant : jusqu'à 3 200€

- cloisons 2,5m hauteur
- enseigne
- rail 2 spots



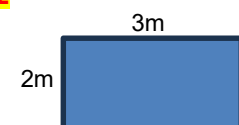
STAND 4M2 incluant : 1 seul 300€

- cloisons 2,5m hauteur
- enseigne
- rail 3 spots



STAND 6M2 incluant : jusqu'à 2 400€

- cloisons 2,5m hauteur
- enseigne
- rail 3 spots



PARTAGE DU STAND :

ANGLE OUVERT :

RETOUR DE CLOISON :

(Accrochage à l'extérieur de la cloison)

150€

60€/ml

60€ /ml

FORFAIT /STAND OBLIGATOIRE :

- 1 place de parking
- **boîtier électrique**
- 1 badge
- 1 bouteille bienvenue
- 1 café bienvenue

100€

DON D'UNE ŒUVRE : -20€

SOUS TOTAL :

ÉCRIVAINS :

Emplacement incluant :

50€

- 1 table
- 1 chaise
- 1 enseigne
- 1 place de parking
- 1 bouteille bienvenue
- 1 café bienvenue

OPTIONS :

CHAISE SUPPLÉMENTAIRE :

3€

TABLE :

6€

FOCUS BROCHURE :

100€

ASSIETTE VERNISSAGE :

25€

TOTAL

ENSEIGNE

Nom (20 caractères maxi) :

FOCUS BROCHURE votre texte en quelques mots (**si option choisie**):

MODALITÉ DE PAIEMENT

Afin que votre candidature au Vendée art Show soit validée :

1) Envoyer ce dossier complété et signé à :

ASSOCIATION REVARTSUNIS, 11 avenue des Thermes, 85 180 Les Sables d'Olonne

2) Joindre 2 chèques de 50% chacun du montant total, à l'ordre de
l'association REVARTSUNIS, adresse ci-dessus.

Le 1^{er} sera encaissé dès votre candidature acceptée, le second
entre Le 1^{ER} et 31 juillet 2027

Les chèques seront détruits en cas de rejet de votre candidature.

3) Si règlement par virement, la totalité du montant uniquement,
IBAN ci-dessous.

IBAN : FR 76 1551 9390 4300 0236 7350 120
BIC : CMCIFR2A

CREDIT MUTUEL

13 rue Nicot

85100 Les Sables d'Olonne

Titulaire : Association REVARTSUNIS

RÈGLEMENT ET CONDITIONS DU FESTIVAL

Association REVARTSUNIS, 11 avenue des THERMES, 85 180 LES SABLES D'OLONNE

Association loi 1901, présidente-fondatrice, Nathalie Beauvais

Article-1-Candidature

La sélection des artistes est effectuée par un comité de sélection composés d'artistes, elle a pour but de présenter une exposition cohérente. Seuls les artistes professionnels peuvent participer.

Les exposants sont autorisés à vendre leurs œuvres, leurs prestations, leurs services.

L'exposant atteste par la présente disposer et mettre à disposition des visiteurs un prix pour chaque œuvre mise en vente sur son espace d'exposition : article 4 et 5 de l'arrêté 3 décembre 1987 relatif à l'information du consommateur sur les prix.

Article-2-Adhésion, inscription et sélection

a) Adhésion

La participation au salon implique le règlement de frais de dossier non remboursables en cas d'annulation.

Le présent bulletin doit être complété et signé.

L'exposant recevra un courriel lui signalant sa sélection.

b) Inscription

Le dossier doit être complété, signé.

Le montant total TTC doit être réglé par 2 chèques chèque de 50% chacun, le 1^{er} sera encaissé dès la sélection confirmée, le second entre le 1^{er} et le 31 juillet 2025.

Les chèques seront détruits si le candidat n'est pas sélectionné.

Les exposants inscrits prennent acte de leurs obligations fiscales et sociales. Aucune recherche en responsabilité ne pourra être retenue contre REVARTSUNIS.

c) Sélection

La sélection est effectuée par des acteurs du milieu artistique.

1^{ère} sélection : résultat 1^{er} décembre 2026

2^{ème} sélection : résultat 1^{er} avril 2027

Sélection de rattrapage : résultat 15 juillet 2027

Article-3-Désistement

Seules les annulations signifiées à REVARTSUNIS par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 31 juillet 2027 permettront le remboursement des sommes versées, déduction faite du montant de 30€ des frais de dossier.

Passé cette date aucun remboursement ne sera effectué et le 2^{ème} chèque sera encaissé.

Article-4-Attribution des emplacements

L'association effectue la répartition des emplacements, l'admission à exposer ne confère aucun droit à l'occupation d'un emplacement déterminé.

Dans l'attribution des emplacements REVARTSUNIS s'efforce de tenir compte des souhaits exprimés, de la nature des articles exposés ou des services.

Article-5-Installation/désinstallation

Entre 8H et 13H le vendredi après-midi 29 octobre 2027.

Le stand doit être débarrassé le dimanche soir 31 octobre 2027 entre 18H et 20H

Article-6-Assurance

L'exposant est tenu de souscrire à ses frais toutes assurances couvrant les risques que lui-même encoure ou fait courir à des tiers. REVARTSUNIS est réputée être déchargée de toute responsabilité, notamment en cas de vol, perte ou détérioration quelconque.

Pour information un service de sécurité est missionné durant tout le festival.

Article-7-Occupation et entretien des stands

Ouverture au public de 7

- 14h à 21h le 29 octobre 2027
- 10h à 20h le 30 octobre 2027
- 10h à 18h le 31 octobre 2027

La tenue de l'espace d'exposition doit demeurer impeccable tout au long de la manifestation, l'exposant ou son représentant doit être présent sur son stand durant l'ouverture du festival au public.

L'aménagement des espaces ne doit en aucun cas, endommager ou modifier les installations permanentes du lieu d'exposition et ne doit pas porter atteinte à la commodité et à la sécurité des autres exposants et des visiteurs. Tous dommages causés par l'exposant restera à sa charge.

Le nettoyage à la charge de l'exposant doit être effectué avant l'ouverture au public.

Les effets personnels ne doivent pas encombrer le stand, un vestiaire est gracieusement mis à disposition dans le hall d'accueil.

Article-8-Publication

L'exposant accepte que les photos de ses créations, de ses prestations ou de lui-même soient publiées sur tous les supports publicitaires et de communication que l'organisateur utilise pour la promotion du festival

Il ne pourra se prévaloir d'aucun droit d'auteur ou droit à l'image.

Article-9-Annulation ou report en cas de force majeure

L'organisateur peut annuler la manifestation en cas de force majeure, ou la reporter.

Constituent des cas de force majeure, toute situation nouvelle, sanitaire, climatique, économique, politique ou sociale, à l'échelon local, national ou international non raisonnablement prévisible au moment de la communication sur l'événement auprès des exposants.

Article-10-Acceptation

Le simple fait de renvoyer le dossier d'inscription signé vaut acceptation sans aucune réserve du présent règlement.

L'organisation met un point d'honneur à satisfaire les participants.

En cas de litige les tribunaux de la circonscription sont les seuls compétents.



Contact :
Association REV'ARTSUNIS,
11 avenue des Thermes, 85180 Les Sables d'Olonne
Nathalie BEAUVAIS
contact@vendee-art-show.fr / 066014223

